

# Le Chant du Rossignol

PÉRIODIQUE DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

Avril  
2024

## Forum de proximité – 27 avril 2024 – salle des Balances 9h15 – venez nombreux !

Une belle occasion de se rencontrer entre Rossignols pour discuter, donner son avis, faire des propositions autour de thèmes qui nous concernent tous. Au programme de ce forum :

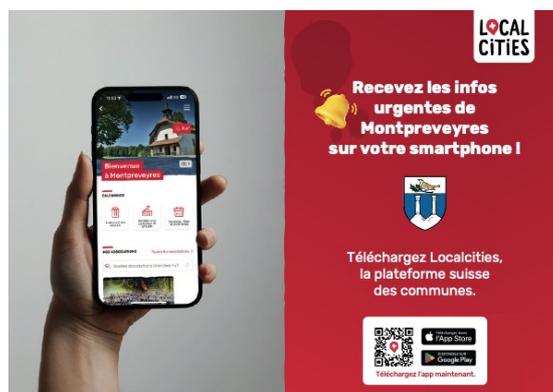


- 9h15 : Café d'accueil
- 9h30 : Présentation du projet d'urbanisme Montpreveyres 2030 par la Municipalité
- 10h00 : Présentation des zones 30km/h par M. Christophe Authier, ingénieur et consultant en infrastructures
- 10h30 : Ateliers participatifs – embellissement du village, développement des espaces publics, zones 30km/h, ...
- 11h15 : Restitution des ateliers
- 11h45 : Apéritif

## Une application pour informer rapidement : Montpreveyres est sur « Local Cities »

Dès le début de législature, la Municipalité a souhaité améliorer sa communication et faciliter l'accès aux informations utiles par différents canaux. Les Rossignols ont actuellement accès à :

- Le Chant du Rossignol : périodique qui paraît entre 4x et 6x par année
- Le site internet : <https://www.montpreveyres.ch> – entièrement revu en 2023
- La page facebook de la Municipalité : informations et rappels de manifestations d'avant-dernière minute, pratique pour les adeptes
- **Une nouveauté : « Local Cities »** : cette application gratuite à télécharger sur « smartphone » permet d'accéder aux informations utiles urgentes concernant la commune : horaire d'ouverture des bureaux, annonce de manifestations, fermeture occasionnelle de la déchetterie, restriction provisoire du trafic, etc... avec la possibilité d'activer les notifications, fort utile en cas de chutes de neige ou d'intempéries causant des fermetures de routes ou pour l'annonce d'un vol de drone de dernière minute autorisé par la Commune.



## A partir du 1<sup>er</sup> mai 2024 – optez pour un macaron

Dès le 1<sup>er</sup> mai 2024, un agent de sécurité œuvrant dans différentes communes avoisinantes étendra son périmètre de surveillance à Montpreveyres ; nous vous recommandons vivement de vous conformer aux horaires de parking tels qu'indiqués sur les panneaux ad hoc, de mettre votre disque en évidence, ou d'opter pour une solution « douce », à savoir l'acquisition d'un macaron au bureau communal au prix de CHF 40.-/mois ou CHF 400.-/année.



## Compost gratuit à disposition à la déchetterie

Dans le cadre du service GastroVert proposé par la SATOM auquel la commune de Montpreveyres a adhéré depuis bientôt une année, les déchets alimentaires collectés sont acheminés vers l'installation de méthanisation de Villeneuve. Ils y sont valorisés par la production de biogaz, d'énergie électrique verte, de chaleur et de compost.

Dès le mercredi 1<sup>er</sup> mai, le compost issu de cette transformation sera mis gratuitement à disposition des Rossignols à la déchetterie, durant les heures d'ouverture. Merci de prendre avec vous les récipients et outils nécessaires. Vous participez ainsi activement au cycle vertueux de la valorisation des déchets alimentaires, de la collecte à la cuisine jusqu'à l'utilisation comme engrais dans le jardin et les bacs à fleurs.

## Conseil Général du 21 mars 2024

Plusieurs préavis ont été acceptés dans le cadre de l'assemblée de printemps du Conseil général. Ainsi, les conseillers ont donné leur feu vert à la modernisation de l'éclairage public (passage au LED et à la télégestion), aux travaux de réfection de quatre chemins communaux (Bossons, Chérard, Epinette, liaison Riau-Moillebaudin) dans le cadre des améliorations foncières, au réaménagement du cimetière communal et à la rénovation de l'espace de location commercial dans les combles du collège.

## 11 juin 2024 – Permanence conseil-constructions – Plages horaires disponibles

Il reste encore des plages libres pour la permanence conseil-constructions le 11 juin prochain, de 17h à 19h, en présence de notre bureau technique – ABA partenaire et une délégation de la Municipalité. Vous avez un projet de construction ou de transformation sur votre propriété, dans votre jardin, vous n'êtes pas encore tout à fait décidé ou ne savez pas par quel bout entreprendre ce projet? N'hésitez pas à contacter par mail [admin@montpreveyres.ch](mailto:admin@montpreveyres.ch) si vous souhaitez vous inscrire. Les consultations sont gratuites et d'une durée de 30 minutes environ.



## L'été approche : pensez à vos voisins

Les beaux jours arrivent et comme chaque année, la Municipalité rappelle les quelques règles relatives aux nuisances selon le règlement communal de police :

- Les diffuseurs de musique sont interdits à l'extérieur 24h/24 (instruments, amplificateurs de son, boombox, etc.) sauf autorisation de manifestation municipale ;
- La musique à l'intérieur des bâtiments et véhicules est autorisée pour autant qu'elle ne soit pas audible de l'extérieur du bâtiment et qu'elle ne dérange pas le voisinage ; idem pour les comportements tumultueux (cris, chants etc.) ;
- Les engins bruyants (ex. tondeuse à gazon, débrousailluse) ne doivent pas être utilisés durant le repos



public soit de 20h à 7h et de 12h à 13h tous les jours ainsi que les samedis avant 8h et après 18h. Bien entendu, c'est aussi le cas les jours fériés officiels (toute la journée).

Naturellement, le bon sens doit prévaloir. Ainsi, en cas de fête de famille ou autres, informez-en votre voisinage afin de prévenir toute situation conflictuelle, ceci ne vous dispensant pas des prescriptions énoncées ci-dessus. La Municipalité vous souhaite une paisible saison ensoleillée.